



COMPTE RENDU

Réunion CD du Jeudi 02 Décembre 2021

Présents : Luc VEXLARD (au téléphone), Yves LALLEMAND, Séverine CROUVEZIER, Philippe VOLBART, Jean-Marie JEANNIN, Pascal FRANCOIS, Stéphane DOISE, Michel RICHARDOT, Lydie BERTRAND, Laura MATHIEU

Absentes excusées : Pascale AUBRY, Nathalie SIMONIN

Ordre du Jour :

- Cooptation de 2 membres
- Présentation des Comptes 2020
- Transmission des responsabilités
- CODEP organise une nouvelle campagne TIV et recyclage
- Date pour les révisions des détenteurs
- Partage du bassin entre les différentes activités + désignation d'un DP

- **Cooptation de 2 membres**

Lydie BERTRAND ainsi que Michel RICHARDOT ont accepté la proposition du Comité Directeur à savoir leur intégration dans celui-ci.

Le Comité Directeur est maintenant composé de 12 membres.

- **Présentation des Comptes 2020**

COMPTE de RESULTAT

Résultat de l'année 2020 est une perte de - 4 656.20 €

Récapitulatif des Charges

- Consommables
 - Papier, cartouche d'encre
- Equipements
 - Barnum (1 100 €)
 - Oxysystems / TIV (510 €)
 - Brosse décapage TIV (147 €)
 - Monopalmes (300 €)
 - Divers (77 €)

- Locations
 - Facture de la piscine pour l'année 2020 (1 385 €)
 - Air Liquide (236 €)
 - Solde GdF (950 €) / (*Facture 1 563 € - remboursements adh 613 €*)
 - Fosse Dijon (680 €)
- Entretien et réparations
 - Lorraine Nautisme (1 294 €) (*révision détenteurs*)
 - Apave (150 €)
- Assurances
 - Recherche d'un nouvel assureur pour le vol dans le local (*en-cours en 2021*)
 - Responsabilité civile du club (105 €)
- Déplacements / Dons
 - Abandon des frais pour les formateurs
- Déplacements / Mission
 - Frais d'AG (traiteur, boisson, etc.) (992 €)
 - Participation voyage Apnée (300 €)
- Frais Bancaire
- Cotisations reversées à la Fédération
 - Part de la cotisation qui revient à la Fédération (*licence adulte 40.34 €, licence enfant 25.77 € et licence passager*)
- Passeports / brevets
 - Carte de niveau
 - Carnet pour les N1
- Autres cotisations
 - Affiliation Fédération (80 €)
 - Affiliation Léo Lagrange (50 €)
- Redevances
 - L'achat d'un logiciel de compta (140 €)
 - Site internet (119 €)
- Charges exceptionnelles
 - Facture de la piscine pour l'année 2019 (2 410 €)
 - Cotisations du CODEP pour les années 2015, 2016 et 2019 (150 €)
 - Reversement subvention Codep (100 €)
 - Extourne de la provision relative à la subvention de la piscine pour l'année 2020 (2 000 €). En contrepartie, la Mairie a pris en charge l'achat de la rampe de gonflage (coût 3 894 €)

Récapitulatif des Produits

- Produits activités annexes
 - Remboursement des adhérents (*carte de niveau*)
- Subvention
 - Participation du CODEP
- Cotisations
 - Montant des cotisations versées par les adhérents
Par-contre en 2019, il y avait la cotisation correspond à l'assurance souscrit pour l'adhérent (1 650 €).

En 2020, le nombre d'adhérent a diminué de 30 %

- Abandon frais
 - Identique par rapport au poste « Déplacements / Dons »
- Produits financiers
 - Intérêt bancaire
- Produits exceptionnels
 - Reprise des chèques non encaissés par les adhérents

Nous pouvons constater que la perte de - 4 656.20 € convient principalement des charges exceptionnelles que nous avons eu cette année et non pas une perte liée au fonctionnement de l'association.

BILAN

ACTIF

- Si nous comparons, l'année 2019 et l'année 2020 au niveau de l'actif du Bilan, nous pouvons constater un écart de 2 388 €.

PASSIF

- Une provision pour litige avait été constitué en 2019 pour un montant de 1 475 € (*montant de l'appel de cotisation*). Nous étions assurés auprès de la compagnie MMA pour le local notamment en cas de vol. Actuellement, une procédure est en-cours auprès de la compagnie pour non-paiement de la cotisation.
- Charges à payer
 - Location de la piscine de l'année 2020 (1 385 €)
 - GdF (1 267 €)
- **Transmission des responsabilités**

Luc VEXLARD va envoyer un mail à Alain MATHIEU afin que ce dernier transmette les codes d'accès au site de la Fédération à Laura MATHIEU. Accès qui sert à l'enregistrement des adhésions.
- **CODEP organise une nouvelle campagne TIV et recyclage**

Actuellement, il y a 11 membres TIV au club mais celui-ci va diminuer en 2022. Yves LALLEMAND et Jean Louis DUREN ont passé le recyclage cette année. Prévoir le recyclage de Luc VEXLARD et Philippe VOLBART en 2022.

Séverine CROUVEZIER va faire un mail d'appel à candidature aux adhérents de la section plongée afin de trouver de nouvelles personnes.
- **Date pour les révisions des détenteurs**

Il va falloir prévoir la révision de minimum 10 détenteurs de milieu naturel.
Coût 90 € par détenteur.
De plus, précision d'Yves LALLEMAND « Au regard du code du sport, nous n'avons pas l'obligation de faire réviser les détenteurs tous les 2 ans comme le conseil le constructeur et

que je conseille de prendre comme référence le nombre de plongées effectuées pour espacer les visites et limiter les coûts d'entretien. »

- **Partage du bassin entre les différentes activités + désignation d'un DP**

Remise en place du tableau d'organisation des différentes activités réalisées au sein de la piscine.

Mise en place d'un listing indiquant le Jour (*mardi, mercredi et samedi*) et le Nom du Directeur de plongée. Ce listing sera présent au bord du bassin et sera réalisé périodiquement.

Prochaine réunion AG prévue le 10 décembre 2021

Merci à toutes et à tous pour votre participation

Secrétaire

